



AFFICHE DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie (salle des mariages) **le dimanche 22 mars 2026 à 10h00** en session ordinaire.

- Election d'un ou d'une secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2026
- 1. Election du maire
- 2. Désignation du nombre d'adjoints
- 3. Election des adjoints
- 4. Délégations consenties au maire
- 5. Délibération fixant les indemnités de fonction du maire, des adjoints et de deux conseillers
- Questions et informations diverses

Fait à FONTAINE ETOUPEFOUR, le 16/03/2026

Le Maire
Bernard ENAUT

